



Assignation en saisie des rémunérations du travail

Par **clo06**, le **24/01/2009** à **09:56**

bonjour,rnrnSuite a mon déménagement en 2007 j'ai reçu un courrier de mon ancien bailleur me signifiant que je leur étais redevable de 1100euros,ce que j'ai toujours contesté.Après plusieurs mois sans nouvelle j'ai eu la surprise de voir dans ma boite aux lettres un avis de passage d'huissier me signifiant l'acte suivant:assignation en saisie des rémunérations du travail.Or je suis au chômage vivant seule avec deux enfants a charge. Je sais que je vais devoir payer ,c'est un problème en plus a régler et je n'ai plus la force de me battre.Franchement j'en ai marre!Que puis je faire?

Par **ellaEdanla**, le **26/01/2009** à **14:02**

Bonjour,rnrnlors de l'audience de saisies des rémunérations, il sera d'abord tenté une conciliation. C'est-à-dire que le juge va tenter de mettre en place un échéancier afin que vous régliez mensuellement votre dette.rnrnSi vous et votre ancien propriétaire ne trouvez pas d'accord, le juge pourra alors ordonner la saisie de vos rémunérations. Les indemnités versées par les Assedic sont partiellement saisissables.rnrnVous pouvez aller seule à l'audience ou vous y faire assister ou représenter par un avocat.rnrnJ'espère vous avoir éclairée, je reste néanmoins disponible pour toute autre question complémentaire.rnrnBon courage,rnrnCordialement.